



**FORMULAIRE POUR L'ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT
DE FOURNITURES SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Responsable de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Enfant :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Fréquentera le collège de :

Fréquentera le lycée de :

L'attribution de bons d'achat pour les enfants de VILLERUPT **fréquentant tous les établissements secondaires de Villerupt ou des communes extérieures (collèges et lycées)** se déroulera ainsi :

Le bon d'achat sera d'une valeur de 42, 60 € et attribué jusqu'au quotient familial 921 € pour les collégiens.

Le bon d'achat sera d'une valeur de 48, 45 € et attribué jusqu'au quotient familial 921 € pour les lycéens.

Documents à fournir pour le calcul du quotient familial :

- **Déclaration de l'imposition 2022 + montant des allocations familiales et sociales et autres bourses et pensions alimentaires**

Le calcul du quotient familial est établi comme suit :

$\frac{1}{12}$ du revenu annuel de l'année 2022 + prestations familiales et sociales du mois de calcul
divisé par le nombre de parts

Les bons sont à retirer auprès du Service Enfance / Enseignement situé à l'Espace Jeunesse, Rue Henri Wallon à Villerupt, sur présentation de ce formulaire de demande et en apportant les documents demandés.

Ces bons seront distribués du mardi 11 juillet au vendredi 29 septembre 2023 inclus.

Un certificat de scolarité sera exigé pour les enfants à partir de 16 ans.

Pierrick SPIZAK,
Maire

Audrey SPILERS,
Adjointe à l'Enfance,
l'Enseignement et la Jeunesse